

02

Bilan professionnel pour les personnes en situation de handicap 2019

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Adultes handicapés usagers d'ESAT

Durée

4 jours

Organisme de formation

☎ CIBC

Coût

Pris sur les Fonds d'Intervention

Lieux & dates

☎ Groupe 1

Rennes

Le 13 mai 2019

+ Le 20 mai 2019

+ Le 27 mai 2019

+ Le 3 juin 2019

☎ Groupe 2

Brest

Le 16 septembre 2019

+ Le 23 septembre 2019

+ Le 30 septembre 2019

+ Le 7 octobre 2019

Interlocuteur Unifaf

acrbretagne@unifaf.fr

02 23 440 440

Interlocuteur OF

Nadia AUFFRAY

nadia.auffray@cibc-bretagne.fr

02 96 77 33 33

Intervenants

☎ Caroline COTTIN

Psychologue sociale

☎ Christèle LOSSOUARN

Psychologue du travail

☎ Hélène ROY

Psychologue du travail

☎ Virginie RESCOURIO

Psychologue du travail

Contexte

Les structures de travail adapté, les ESAT et entreprises adaptées accueillent et emploient des personnes en situation de handicap. Les activités de production qu'elles développent les amènent à partager les préoccupations économiques et en particulier celles liées à la crise actuelle. L'accompagnement des personnes handicapés dans le cadre de ces activités de production est très souvent la source d'acquisition de savoirs faire et savoirs être significatifs. La valorisation de ces savoirs par la qualification et la certification demeure cependant une difficulté pour de nombreux professionnels.

La professionnalisation des activités rend nécessaire l'évolution de la qualification des travailleurs, la valorisation de leurs acquis et la reconnaissance de leurs compétences et leurs savoir faire professionnels.

Les personnes en situation de handicap, travailleurs en ESAT et entreprises adaptées intègrent aujourd'hui un cadre professionnel précis en lien avec un métier clairement identifié. Les compétences nécessaires à cet exercice professionnel sont le plus souvent acquises par la pratique. Ce sont les mises en situation accompagnées qui permettent l'acquisition de savoirs et de compétences.

Pour autant, leur statut de travailleur handicapé ne leur permet pas toujours d'avoir des réponses adaptées à leurs besoins en formation ou un accompagnement qui puisse les aider dans leur parcours professionnel.

La Délégation Régionale Paritaire a souhaité mettre en place une action innovante « bilan professionnel » à destination des personnes en situation de handicap des ESAT et entreprises adaptées, afin de leur permettre de s'inscrire dans un parcours de formation professionnelle qui intègre la situation de travail en alternance. Le bilan professionnel peut être mis en œuvre à partir d'une demande individuelle ou collective et bénéficier ou non de l'accompagnement des personnels des structures de travail adapté. Dans tous les cas elle reste une démarche volontaire de la part des personnes.

Pour tout renseignement, contacter :

CIBC – Nadia AUFFRAY 02 96 77 33 33

Objectifs

L'accompagnement doit permettre de :

- Faire le point sur la situation professionnelle de la personne en situation de handicap travailleur,
- Identifier les situations de travail sources d'apprentissages et d'acquisition de savoirs,
- Identifier les savoirs fondamentaux maîtrisés par la personne handicapée,
- Mettre en évidence et proposer un parcours de formation ou de validation totale ou

partielle d'un titre ou diplôme homologué par la voie de la VAE,

- Mettre en perspective des évolutions professionnelles au sein de l'ESAT ou de l'entreprise adaptée ou vers l'extérieur.

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

Pour atteindre ces objectifs, une approche en 3 temps est proposée :

- **une phase préliminaire** qui a pour objet de :

- . présenter à la personne en situation de handicap le processus de bilan professionnel et ses finalités,
- . l'informer des conditions de son déroulement ainsi que des étapes qu'elle sera amenée à franchir,
- . présentation des outils et supports, et des données transmises aux personnes concernées ;
- . définir et analyser avec elle la nature de ses besoins de manière générale,
- . Découvrir et comprendre l'environnement de travail de la personne en situation de handicap.

- **une phase d'investigation** permettant à l'accompagnateur :

- . d'identifier les éléments du projet professionnel, les motivations professionnelles et personnelles de la personne en situation de handicap,
- . d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et d'évaluer ses connaissances générales à partir de l'observation de situation,
- . de déterminer en lien avec le tuteur (chef de service ou employeur) ses possibilités d'évolution professionnelle.

- **une phase de conclusions** qui fera l'objet d'une synthèse écrite et orale des résultats détaillés de la phase d'investigation pour :

- . mettre en évidence les compétences et connaissances acquises par la pratique et l'exercice professionnel de la personne en situation de handicap,
- . recenser les savoirs capables de favoriser la réalisation d'un parcours de formation professionnel qualifiant,
- . identifier les différentes étapes de ce parcours (formation socle de compétences, VAE, etc..),
- . lister les demandes auxquelles l'ESAT ou l'entreprise adaptée ne répond pas (ex : apprentissage de la lecture, de l'écriture, obtention d'un certificat de formation générale, etc...)